

2^e circonscription de Guyane

Chantal BERTHELOT

VOTRE DÉPUTÉE



2007 - 2012

ACTIONS



Chers concitoyens, chers amis

David RICHÉ et moi, nous nous sommes présentés devant vous en juin 2007 avec la volonté de servir avec efficacité les habitants de la 2^e circonscription et, au-delà, la Guyane toute entière.

C'est avec discernement que vous nous avez choisis.



A quelques mois de la fin du mandat, il m'importe de vous soumettre le compte rendu global des actions que j'ai menées en votre nom.

Siégeant dans l'opposition durant cette législature, j'ai mis toute mon énergie à faire avancer les dossiers prioritaires (logement, éducation, santé, justice, environnement...) pour la Guyane.

Comme je m'y étais engagée avant mon élection, j'ai porté et défendu au plus haut niveau de l'Etat les solutions aux problèmes de notre territoire.

Certes, des débuts de réponses ont été apportés mais elles restent encore en deçà des besoins.

Pour remplir cette mission que vous m'avez confiée, j'ai eu à cœur sur le terrain de rester disponible et à votre écoute, de travailler en partenariat avec les associations, les collectivités, ainsi que les acteurs sociaux et économiques.

Force de propositions à l'Assemblée nationale, j'ai agi pour défendre les intérêts de la Guyane et promouvoir les richesses de notre pays.

Vous trouverez dans ce document, qui n'est pas exhaustif, la présentation de l'action que j'ai conduite et dont je vous ai fait part régulièrement à travers les réunions d'information annuelles et les nombreuses rencontres.

Aujourd'hui, il est essentiel de mesurer ensemble le travail accompli durant ces cinq années afin de mieux envisager l'avenir.

Soyez assurés de mon engagement et de ma profonde gratitude.

Chantal BERTHELOT



LES MOYENS

C'est, tout d'abord, de participer à l'élaboration de toutes lois, qu'elles soient à l'initiative des députés ou du gouvernement. Toutes aboutissent à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée nationale, dont l'avis est alors déterminant dans l'orientation de domaines tels que la santé, l'éducation, la sécurité, l'aménagement, le développement et bien d'autres dispositions cruciales pour la Guyane. Ce rôle de députée est essentiel pour inscrire vos intérêts et leurs spécificités dans le marbre du droit.

Animée de cette volonté de vous servir, j'interviens bien sûr, en séance publique, lors des débats concernant notre territoire, de même que j'en suis avec grande attention tous les dossiers et fais remonter au gouvernement, par tous les moyens, vos préoccupations.

Hormis cette représentation directe de vos intérêts dans le fonctionnement de nos institutions, je participe activement à divers groupes et commissions dont la force d'analyse, de propositions ou de représentation profite à notre région : Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, vice-présidence du Groupe Parlementaire sur l'Espace (GPE), présidence du groupe d'amitié France-Suriname et vice-présidence du groupe d'amitié France-Brésil.

Sur proposition du président de l'Assemblée nationale, j'ai aussi été désignée vice-présidente de la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques de l'Etat Outre Mer (CNEPEOM), qui est chargée du suivi des mesures prises pour favoriser le développement économique et social des collectivités concernées. A ce titre, je m'occupe spécialement de l'évaluation de la politique de l'Etat dans les domaines du logement et de la santé, thème sur lequel un rapport est en préparation.

Enfin, proposée par le président de l'Assemblée nationale, je suis membre du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), qui définit auprès du gouvernement les actions jugées nécessaires pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur de ces milieux, en perspective d'une gestion intégrée des zones côtières, qui constituent, en Guyane, l'un de nos plus grands et prometteurs espaces de développement.

J'ai déployé l'étendue complète de ces moyens : questions écrites, orales, amendements, etc., au bénéfice de notre territoire. Mais il n'est pas simple de composer avec un exécutif de tempérament politique divergent.

*Pour l'heure, si quelques pages ne peuvent suffire à détailler 5 ans de travail, je souhaite néanmoins que ce résumé vous permette d'en apprécier l'**ACTION**.*

Le Logement

Le logement fait partie des droits fondamentaux auxquels peut prétendre tout citoyen. Il faut construire chaque année plus de 3000 logements en Guyane et aménager plus de 1500 hectares de terrain. Nous sommes loin du compte. Ce déficit récurrent, allié à des conditions d'habitat souvent indignes, entraîne la déstructuration et les tensions sociales.

C'est pour faire respecter ce droit que je suis intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement aux côtés des acteurs du logement. Mes interventions ont concerné le foncier aménagé, la révision des paramètres du logement social et la création d'une opération d'intérêt national reconnue par le comité interministériel de l'outre-mer (CIOM).

J'ai réclamé que la Ligne budgétaire unique (LBU), dont l'insuffisance pénalise nos concitoyens en attente d'un logement social, soit augmentée, y compris par l'accès à la défiscalisation d'opérateurs privés. Mais la LBU doit rester la base intangible du financement du logement social en outre-mer ; elle doit être consolidée voire sanctuarisée. Afin que l'offre foncière aménagée soit à la hauteur des besoins de construction, j'ai également demandé que les moyens alloués au Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU) soient réévalués. Le gouvernement n'a pas entendu mon appel.

La couverture électrique

Compte tenu de sa croissance démographique et de sa géographie, l'électrification est un enjeu majeur en Guyane. Près de la moitié de la population, dont 35% des habitants des communes de l'intérieur, n'a pas accès à l'électricité. C'est un dossier pour lequel je me suis beaucoup investie, en particulier pour les communes éloignées.

Lors du débat sur le Grenelle de l'environnement, j'ai fait adopter un amendement qui reconnaît le principe d'égal accès de tous les citoyens à l'électricité. C'est pour faire respecter ce principe, désormais inscrit dans la loi, qu'après l'importante panne survenue en décembre 2008 à Maripasoula, j'ai eu plusieurs séances de travail avec les directions nationale et locale d'EDF.

Mon action s'est traduite par la mise en place d'un programme d'électrification des sites isolés

du Haut-Maroni et de l'Oyapock (Antecume Pata, Twenké, Taluen, Cayodé, Elahé, Pidima, Apagui, Monfina, Trois Sauts, etc.) dans le cadre d'un comité de pilotage, auquel je participe depuis sa création en 2009 et qui réunit tous les acteurs concernés : EDF, la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG), le Parc amazonien...

Pour que les conditions de vie des habitants des écarts du Haut-Maroni s'améliorent, j'ai appuyé la demande d'aide de la CCOG auprès du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) pour le financement de l'électrification dans cette partie du territoire. Nous avons obtenu 5 millions d'euros pour la réalisation d'unités de production photovoltaïque-thermique.

La forte croissance de la population guyanaise entraîne une augmentation des besoins énergétiques, en particulier dans l'Ouest. Pour faire face à cette situation, des solutions complémentaires à l'énergie thermique doivent être envisagées.

La Guyane dispose d'éléments naturels (eau, bois, soleil, vent...) qui lui permettent de produire de l'électricité. Mes interventions ont largement soutenu l'ensemble des projets utilisant ces différents atouts naturels, tels que la micro-centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin, construite au fil de l'eau à Mana, l'implantation d'une centrale biomasse à Kourou, et celle qui est en cours à Saint-Laurent du Maroni. Le développement des énergies renouvelables reste un enjeu crucial pour la structuration des filières et la création d'emplois.

L'orpillage illégal

Dès 2007, je me suis insurgée contre ce fléau qui porte atteinte aux populations du Haut-Maroni et du Haut-Oyapock ainsi qu'à la biodiversité. Mes visites sur le terrain, mes rencontres avec les habitants m'ont permis de comprendre le désastre humain et environnemental. Mes questions écrites, orales et au gouvernement n'ont eu de cesse de contribuer à la lutte contre l'orpillage clandestin.

J'ai exigé de l'Etat le respect de ses engagements dans le cœur du Parc amazonien. J'ai réclamé la pérennisation de l'opération Harpie ainsi que des moyens humains et financiers supplémentaires. J'ai rappelé au gouvernement que la résolution de cette problématique passe aussi par une coopération avec les pays frontaliers.

Les petites avancées restent largement insuffisantes au regard de l'ampleur des dégâts. Il faudrait que des moyens technologiques de détection soient mis en place pour rendre plus efficace cette lutte contre l'orpillage illégal. ■



Les grossesses précoces

Alertée par les professionnels de la santé et de la communauté éducative sur l'augmentation préoccupante des grossesses précoces dans l'Ouest guyanais, j'ai obtenu du gouvernement que des mesures soient prises pour protéger les mineures et lutter contre la prostitution juvénile.

C'est ainsi que des actions de communication et d'information ont été organisées dans les établissements scolaires, associant les acteurs de la santé, la justice, la protection de la jeunesse, la gendarmerie, les élèves et leurs parents. Il a également été demandé aux chefs d'établissements scolaires de signaler les grossesses précoces et les absences répétées.

Par ailleurs, les rondes de gendarmerie et de police municipale ont été augmentées dans les secteurs identifiés. Enfin, un officier de police judiciaire de la gendarmerie a été affecté au suivi des enquêtes et à la prise en charge des victimes.

Afin d'évaluer régulièrement les actions entreprises, deux groupes de travail ont été mis en place avec l'ensemble des partenaires (associations, capitaines de villages, chefs coutumiers, ville de Saint-Laurent du Maroni, sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni, gendarmerie...) : l'un pour les actions de prévention, dont je fais partie, et l'autre pour les actions de répression.

L'éducation

L'un des atouts majeurs de la Guyane est sa jeunesse. 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans et 35 % moins de quinze ans. Pourtant, toutes les conditions ne sont pas réunies pour favoriser l'épanouissement de notre jeunesse.

La non scolarisation et la déscolarisation touchent trop de jeunes. Le nombre de diplômés est trop faible par rapport à la moyenne nationale.

La Guyane doit enfin bénéficier d'un système éducatif adapté à ses réalités (augmentation rapide de la population scolaire, diversité ethnolinguistique, isolement des villages des communes de l'intérieur...). L'inadéquation des mesures envisagées m'a souvent opposée durant



ces cinq années de mandat au gouvernement sur ce sujet, qui demeure pour moi une préoccupation essentielle. C'est pourquoi j'ai contesté l'application de la réforme Darcos (2008), qui visait à supprimer des postes d'enseignants et des classes spécifiques. J'ai d'ailleurs obtenu l'envoi d'une mission interministérielle sur l'application du système éducatif dans notre territoire.

La majorité des enfants scolarisés en Guyane n'est pas francophone. Afin de favoriser l'acquisition du français et la réussite de tous nos enfants, en janvier 2010, à la suite de mon intervention, le gouvernement a décidé de maintenir les intervenants en langue maternelle (ILM) dans les écoles. Car la pérennisation du dispositif des ILM est primordiale pour l'égalité des chances.

La crise du système scolaire en Guyane se traduit le plus souvent par les revendications des enseignants, avec lesquels j'ai d'ailleurs souvent échangés. Mais ces derniers ne sont pas les seuls à manifester leur inquiétude.

À la rentrée 2009, la grève des personnels administratifs du rectorat a mis en lumière le manque de postes et la précarisation des emplois : sur 75 contractuels, 49 occupaient des emplois sans support budgétaire.

Suite à mon intervention, le gouvernement a décidé de recruter ces contractuels administratifs sur des postes budgétés. Mais devant l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, cela reste encore insuffisant.

La Guyane enregistre en moyenne 6000 naissances chaque année. Cette croissance démographique, qui se traduit donc par une augmentation de la population scolaire, pose des problèmes dans l'accueil de la petite enfance. À peine 15 % des enfants ont accès aux structures agréées.

Alertée par les établissements d'accueil, confrontés à l'absence d'une véritable politique de la petite enfance en Guyane, j'ai interpellé le gouvernement par courrier et lors d'une question orale en 2010.

Je suis par ailleurs intervenue pour faciliter la médiation entre la caisse d'allocations familiales (Caf) et les crèches associatives afin que les difficultés financières qu'elles rencontrent soient prises en compte.

L'ACTION

La santé

L'égal accès aux soins des citoyens en tout point du territoire guyanais doit être assuré. L'implantation et la réhabilitation des centres et postes de santé dans les villages du Haut-Maroni et de l'Est contribuent au respect de ce droit.

Il en est de même pour la construction d'un nouveau centre hospitalier à Saint-Laurent du Maroni. Ce nouvel outil doit répondre aux besoins de l'Ouest, liés notamment à l'accroissement démographique dans cette partie de la Guyane.

A la suite de mon intervention, j'ai obtenu du gouvernement que le projet de construction du nouvel hôpital soit inscrit au Plan Hôpital 2012, afin qu'il bénéficie des financements nécessaires à sa réalisation, soit 12 M€.

La lutte contre les maladies endémiques fait partie des défis que relèvent quotidiennement les acteurs de la santé en Guyane. De nombreuses associations sont mobilisées à leurs côtés afin d'informer et de sensibiliser la population sur le sida, la drépanocytose et la tuberculose notamment.

J'ai tenu à relayer leurs actions en demandant au gouvernement que des efforts soient faits sur le dépistage, ainsi que l'attribution aux hôpitaux de moyens supplémentaires en matériel et en personnel. Il reste encore beaucoup à faire.

L'alimentation en eau potable est une problématique importante en Guyane. On estime que 15 % de la population, principalement dans les communes de l'intérieur, n'est pas connectée à un système d'adduction d'eau potable. L'enjeu est d'accroître la capacité de production et de renforcer le réseau, afin de faire face à l'augmentation de la consommation. C'est dans cette perspective que, lors du lancement du grand emprunt en 2010, j'ai proposé au gouvernement que le projet d'usine de production d'eau potable de Matiti, porté par la Communauté de communes du centre littoral (CCCL), soit inscrit comme un projet majeur pour la Guyane et que l'Etat participe au financement. Cette proposition a été acceptée.

Hormis l'augmentation de la production, il s'agit aussi d'améliorer la qualité de l'eau potable. C'est une question de santé publique puisque 98 % de l'eau desservie à la population est issue des eaux de surface (fleuves et criques).



Le respect des normes européennes s'impose à nous et implique de lourds investissements en terme d'assainissement. Afin de ne pas bloquer la volonté des collectivités locales, qui se sont investies dans ce dossier, et donc de leur permettre de mettre aux normes leurs équipements d'assainissement, en novembre 2011, j'ai obtenu du gouvernement que la participation de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) soit augmentée de 10 millions d'euros dans le cadre du programme exceptionnel d'investissement dans les départements d'outre-mer.

La prise en charge du handicap

En 2008, le Président de la République déclarait que la prise en charge du handicap était une priorité. En Guyane, la situation est alarmante : le taux d'équipement des établissements et des services est de deux places pour 1000 enfants ; il n'existe aucune structure d'hébergement pour les personnes souffrant d'un handicap lourd.

Sollicitée par les associations et désireuse de répondre aux attentes des patients et de leurs familles, j'ai pu obtenir du gouvernement qu'il accorde des crédits supplémentaires à notre territoire (5,8 millions d'euros), afin de mettre en œuvre le plan de rattrapage pour le handicap, qui vise à combler le retard en équipement et à améliorer la prise en charge. Ce qui permettra l'ouverture de nouvelles places dans les institutions dédiées à l'accueil des personnes en situation de handicap et de polyhandicap, ainsi que la construction d'instituts spécialisés.

Mon intervention a également permis de réajuster l'échéancier des financements en rapport avec les besoins. Mais le déficit de professionnels de la santé reste à combler.

Justice et sécurité

Dans ma profession de foi, en 2007, je m'étais engagée à faire respecter l'application des droits pour que la sécurité de tous soit garantie. Cet engagement envers mes concitoyens m'a animé tout au long de mon mandat. C'est pour faire respecter ce principe que j'ai exigé du gouvernement que des moyens soient accordés à la Guyane, notamment dans l'Ouest. Dans cette partie du territoire, l'augmentation des effectifs ne suffit pas face aux délais de traitement des dossiers, où les affaires sont jugées à Cayenne, faute d'un tribunal sur place.

J'ai demandé qu'un tribunal de grande instance (TGI) soit implanté à Saint-Laurent et que des magistrats soient recrutés en nombre suffisant. En juillet 2011, le ministère de la justice a répondu

favorablement à ma demande sur ce dernier point. Pour combler le déficit de greffiers, j'ai proposé deux mesures fortes au gouvernement : le fléchage des postes pour la Guyane à la sortie de l'école de greffiers et le recrutement sans concours pour les postes administratifs de catégorie C.

Avec les avocats et magistrats guyanais, nous avons obtenu l'installation d'une cour d'appel de plein exercice à Cayenne.

Fin 2008, le Comité de prévention de la torture (CPT), un organe du Conseil de l'Europe, s'inquiétait dans un rapport de la surpopulation constatée au centre pénitentiaire de Rémi-Montjoly. Car si le nombre de détenus est de loin supérieur au nombre de places dont dispose l'établissement, l'effectif des surveillants est nettement insuffisant. Plutôt que de procéder à son extension, qui ne répond plus aux conditions de travail et de détention, j'ai réclamé la construction d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent.

Sans sécurité, il n'y a pas de liberté. Ces dernières années, en dépit des efforts déployés par les forces de l'ordre, qu'il s'agisse de la police ou de la gendarmerie nationale, le sentiment d'insécurité gagne. Pour endiguer la vague de délinquance qui déferle sur la Guyane, non seulement les effectifs doivent être augmentés mais il faut aussi mettre en place des moyens adaptés aux nouvelles formes d'incivilité, notamment la délinquance des mineurs.

Face à la montée des agressions à Saint-Laurent du Maroni, j'ai relayé la demande du conseil municipal visant à installer un commissariat de police.

Parmi les acteurs de la sécurité civile figurent les sapeurs-pompiers. Parce qu'elle offre une protection (juridique, sociale et pénale), l'accès aux concours de la fonction publique et des incitations pour les collectivités qui emploient des sapeurs pompiers volontaires, j'ai voté la loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement de ces derniers. Concernant particulièrement la Guyane, j'ai réclamé le renforcement de ces incitations pour les communes isolées et rurales.

Profitant de la discussion sur le projet de loi, j'ai réitéré ma demande pour que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) soit enfin doté de l'hélicoptère qu'il attend depuis des années et qui lui est toujours refusé. ■



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Grenelle de l'environnement

La Guyane est au coeur des recommandations du Grenelle de l'environnement. Elles concernent la préservation de la forêt et de sa biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution environnementale.

Mes interventions, en tant que membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, ont toujours porté sur la sauvegarde de notre patrimoine naturel tout en fondant notre développement sur la valorisation de nos ressources naturelles et humaines.

En 2008, j'ai voté pour le Grenelle I de l'environnement parce que l'Etat avait énoncé ses priorités pour l'outre-mer : le développement durable en prenant en compte les spécificités sociétales, environnementales, énergétiques et économiques. Lors du vote pour le Grenelle II, je me suis abstenue, estimant qu'il n'était pas à la hauteur des espoirs soulevés et des engagements pris au Grenelle I, avec notamment l'abandon de la taxe carbone.

Mes principales interventions ont concerné :

- Le combat pour la préservation et la mise en valeur des marais de Kaw ;
- Un amendement proposant que l'intégration des plantes médicinales de Guyane à la pharmacopée française respecte l'article 15 de la Convention sur la biodiversité biologique et ne spolie pas les communautés autochtones d'outre-mer ;
- L'inventaire et la préservation de la biodiversité, et la nécessité de confier aux collectivités territoriales la maîtrise de sa gestion ;
- L'évaluation des puits de carbone retenus dans les massifs forestiers et leur valorisation, pouvant rapporter 150 millions d'euros par an ;
- L'application en Guyane du dispositif APA (accord et partage des avantages), qui nécessite la prise en compte des intérêts des communautés autochtones, en particulier leurs savoirs traditionnels. Ce dispositif, issu de l'accord de Nagoya, en octobre 2010, oblige le consentement préalable de l'Etat fournisseur et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources et des savoirs traditionnels ;
- L'engagement d'un programme pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable ;
- Le développement des transports publics selon une approche multimodale ;
- La mise en place d'un programme pour l'absorption des déchets sauvages.

Dans le droit fil du Grenelle de l'environnement, à l'invitation de la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, je faisais partie de la délégation française présente à la conférence de l'ONU sur le climat, qui s'est tenue à Poznan (Pologne) en novembre 2008.

Lors de ce déplacement, j'ai évoqué les questions liées à l'environnement avec les délégations du Suriname et du Guyana, pays dans lequel j'ai ensuite effectué un voyage officiel en août 2009.

Le Grenelle de la mer

J'ai été sollicitée par le gouvernement pour co-présider le Comité opérationnel "Aménagement, gestion et protection des espaces littoraux et milieux marins" du Grenelle de la mer, dénommé Comop 6, dont près de la moitié des 138 mesures est liée à l'outre-mer. Ce groupe de travail était chargé de définir les moyens et les conditions de mise en place de ces mesures. Le 28 juin 2010, il m'est revenu de présenter le rapport du Comop 6 au ministre du développement et de l'aménagement durables.

Les propositions émises dans ce rapport étaient les suivantes : passer de la gestion des zones côtières à la gestion intégrée de la mer et du littoral ; clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales afin d'intégrer la mer dans la planification ; accélérer la réalisation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sur les territoires littoraux afin de réduire les affluents de la mer ; anticiper et gérer les risques naturels et technologiques dans le but d'améliorer la protection des personnes et des biens dans le cadre d'une stratégie globale de prévention des risques.

Cette dernière mesure concerne en particulier les territoires d'outre-mer, qui ont un littoral sensible à l'érosion et à la montée des eaux et qui se caractérise par une forte concentration de population.

L'objectif visé est de mieux préserver nos espaces littoraux, tout en y développant des acti-



vités économiques respectueuses du milieu dans lequel elles s'inscrivent et en soutenant les activités traditionnelles qui s'y trouvent.

Autrement dit, nous devons ancrer les projets d'avenir de notre territoire dans la mémoire de sa géographie, comme de son histoire. Nous devons regarder la terre depuis la mer.

Sur proposition du président de l'Assemblée nationale et suite au travail fourni au cours du Comop 6, j'ai été nommée au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui, par ses avis et propositions au gouvernement, définit les actions qu'il juge nécessaires pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la mer et des littoraux, dans une perspective de gestion intégrée des zones côtières.

La réforme des ports d'outre-mer

La réforme des quatre ports d'outre-mer vise trois objectifs : doter les ports d'une gouvernance modernisée, accroître leur compétitivité et renforcer leur contribution au développement du territoire sur lequel ils sont implantés.

Il transforme en grand port maritime relevant de l'Etat le port de Dégrad-des-Cannes. Celui-ci deviendra donc un établissement public assurant la gestion de la manutention et de l'exploitation de l'outillage de port, mais aussi les investissements nécessaires à sa compétitivité.

Concernant la gouvernance modernisée, la composition du conseil de surveillance, avec des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des personnalités qualifiées et des personnels est une avancée. Au fait des réalités du port, ces acteurs ont toute légitimité pour engager la réflexion et acter les décisions stratégiques de l'établissement public.

Dans cette logique, j'ai proposé que la nomination du président et des membres du directoire se fasse par décret certes, mais sur proposition du conseil de surveillance. Mon groupe (SRC) a également proposé dans un amendement que, parmi les person-



nalités qualifiées, un représentant des consommateurs puisse défendre leur point de vue car il est important que cette opportunité profite à l'utilisateur final dans la démarche de transparence des prix des produits importés.

Enfin, lors de mon intervention, j'ai abordé la question de la prise en compte du port de commerce de l'Ouest, placé sous statut fluvial. Il s'agit pour moi de développer l'infrastructure portuaire pour l'approvisionnement, non seulement de Saint-Laurent-du-Maroni, mais de toute la région Ouest.

Selon les projections démographiques, c'est en effet dans cette partie du pays que se concentrera la majeure partie de la population guyanaise d'ici à dix ans. Or, il est à la fois illusoire et dangereux de limiter le ravitaillement d'un territoire comme la Guyane à un seul point d'entrée, en l'occurrence Dégrad-des-Cannes.

Dans cette perspective, le développement du port de commerce de l'Ouest doit faire l'objet d'un traitement adapté à ses particularités. Pour le transport des marchandises, il faut assurer le renforcement de lignes régionales avec le Suriname, le Guyana et les Antilles, ainsi que le développement du cabotage avec Dégrad-des-Cannes. ■



Photo : DR

LE SPATIAL

Le spatial étant une activité économique importante pour le développement de la Guyane, dès mon arrivée à l'Assemblée nationale, j'ai obtenu de siéger au Groupe parlementaire sur l'espace (GPE).

Sur proposition du groupe SRC (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche), j'ai été le rapporteur de la loi relative aux opérations spatiales, dite loi spatiale, adoptée par le Parlement le 23 mai 2008 et qui touche au respect de la sécurité des personnes et des biens, de la protection de la santé publique et de l'environnement dans le cadre du lancement ou de la maîtrise d'un objet spatial. L'amendement que j'ai déposé en ce sens a été adopté.

J'ai suivi de près l'évolution de l'activité spatiale qui, par le traité de Lisbonne, est désormais une compétence européenne. Le lancement réussi de Soyouz confère au Centre Spatial Guyanais (CSG) une dimension internationale. Envoyer Soyouz depuis la Guyane, c'est toute une histoire. C'est l'histoire du spatial, mais c'est aussi l'histoire de la Guyane, car elle est aujourd'hui liée au spatial. C'est pour tout cela que la Guyane doit continuer à prendre toute sa place dans l'activité spatiale européenne. ■

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Lors de l'examen du texte sur la collectivité territoriale de Guyane, qui doit être mise en place en 2014, j'ai proposé deux amendements : sur l'organisation collégiale comme mode de gouvernance (avec une assemblée délibérante et un conseil exécutif) et sur le financement du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenguées.

Mes amendements n'ayant pas été retenus, je me suis abstenue.

En commission mixte paritaire (composée de 7 députés et autant de sénateurs), j'ai fait plusieurs propositions de rédaction, qui ont été retenues. Elles concernaient : le rétablissement de l'incompatibilité

entre la présidence de l'Assemblée de Guyane et la présidence d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants ; la dénomination d'une section électorale ; la répartition des sièges et la prime majoritaire entre les sections par le Parlement. J'ai voté favorablement car une amélioration a été portée dans la gouvernance du territoire et le rétablissement du rôle du Parlement. ■



LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Dans l'espace amazonien, et plus généralement sud-américain, la légitimité de la France passe par la Guyane.

Mes différents voyages officiels au Suriname, au Guyana et au Brésil - au sein de la délégation conduite par le président de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'année de la France au Brésil, en octobre 2009 - témoignent de mon engagement en faveur de la coopération transfrontalière et la mise en place de commissions mixtes transfrontalières.

Présidente du groupe d'amitié France-Suriname, mon premier voyage officiel au Suriname date de juin 2008. Mes déplacements à Paramaribo ont été l'occasion d'échanger avec les ministres et la présidence de l'Assemblée nationale sur la coopération avec notre voisin s'agissant notamment de sujets touchant les populations des deux rives du fleuve Maroni, en l'occurrence l'éducation, l'environnement et la santé, en particulier le projet de réhabilitation du centre de santé d'Albina. Ces échanges fructueux ont pu être approfondis lors des différents conseils du fleuve auxquels j'ai participé.

C'est justement dans le cadre du conseil du fleuve (décembre 2011) que j'ai rappelé mes inquiétudes sur le projet surinamais de construction d'une série de barrages sur le fleuve Tapanahoni, destinés à augmenter la capacité de production de la centrale hydroélectrique de Brokondo.

C'est un sujet sur lequel j'avais déjà attiré l'attention du gouvernement français. Les conséquences seraient majeures sur le débit du fleuve-frontière que représente le Maroni. J'entends rester vigilante sur ce dossier compte tenu de sa dimension transfrontalière.

Eu égard notamment à l'histoire et à la culture qui nous lient, je crois fortement à la coopération entre le Suriname et la Guyane. C'est dans cette perspective qu'en août 2010, j'ai assisté à l'investiture de Desi Bouterse à la présidence de la République.

En octobre de la même année, je faisais partie de la délégation, aux côtés du préfet de Guyane et des représentants du peuple Wayana, qui a été reçue par la secrétaire générale du ministère des affaires étrangères du Suriname au sujet des conséquences de l'orpaillage clandestin dans les domaines de la santé, de l'insécurité et de l'environnement.



Aux côtés des populations du Maroni lors des inondations de juin 2008.

Ma dernière visite officielle au Suriname, qui remonte à avril 2011, avait pour but de rencontrer les membres du nouveau gouvernement ainsi que mes homologues députés de la zone frontalière avec la Guyane. A cette occasion, les ministres surinamais et la présidente de l'Assemblée nationale ont réaffirmé leur souhait de renforcer les relations entre les deux rives du Maroni et leur choix de faire de la France, via la Guyane, leur partenaire privilégié.

Je soutiens depuis longtemps l'idée qu'à terme les trois pays du plateau des Guyanes seront reliés. Après le pont entre le Brésil et la Guyane, il ne manquera plus que l'édification d'un pont entre le Suriname et notre territoire, puis un autre entre le Suriname et le Guyana.

J'ai eu l'occasion de le dire au cours de la visite officielle que j'ai effectuée à Georgetown, en compagnie de l'ambassadeur de France au Suriname et au Guyana, en août 2009. Si je n'ai pu m'entretenir avec le Président, qui était en déplacement, j'ai notamment rencontré le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'agriculture.

Il s'agissait de poser les bases d'une coopération qui passe dans un premier temps par la connaissance de l'un et de l'autre puis par la mise en place de projets communs. Par exemple : l'avance prise par le Guyana pour la prise en compte des forêts tropicales humides dans la lutte contre le changement climatique doit être un sujet de travail entre nos deux pays.

La question de l'expulsion des ressortissants guyaniens en situation de délinquance en Guyane a également été abordée, ainsi que la création d'un consulat du Guyana à Cayenne pour régler les problèmes de sécurité mais aussi, et surtout, pour avoir une plus large représentation diplomatique. ■

LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Chaque député se voit attribuer par l'Assemblée nationale une dotation financière annuelle permettant d'aider des projets d'investissement d'associations ou de collectivités locales.

J'ai choisi de soutenir en priorité des projets dédiés à la jeunesse, au sport et à l'aide à la personne.

Pour 2012

• Commune de Saint-Laurent du Maroni	travaux d'intérêt local	5 000 €
• Ass. Vélo Club de Kourou (VCK)	achat de matériel et de vélos	5 000 €
• Ass. omnisports de Javouhey, à Mana	achat de matériel sportif	5 000 €
• Ass. Sportive Union de Grand Santi	achat d'un minibus	5 000 €
• Ass. ASC Montsinéry-Tonnégrande	achat de matériel sportif	5 000 €
• Ass. des jokers actifs de Saint-Laurent	achat de matériel de cuisine	5 000 €
• Union sportive de Sinnamary	achat de matériel sportif	5 000 €

Pour 2011

• Commune d'Iracoubo	réfection du marché aux poissons	15 000 €
• Ass. Afikaan-Lutu de Maripasoula	création d'une radio locale	5 000 €
• Ass. Graines d'Acrobates de Saint-Laurent du Maroni	achat d'équipements sportifs	5 000 €
• Ass. Hmong Culture de Javouhey, à Mana	achat d'instruments de musique	3 000 €
• Ass. Amecam de Camopi	achat de matériel de projection	2 000 €

Pour 2010

• Commune de Roura	construction d'un boulodrome	15 000 €
• Ass. des pratiquants de catamaran (APCAT) de Rémire-Montjoly	achat d'un catamaran	5 000 €
• Ass. Rayon de Soleil de Saint-Laurent du Maroni	acquisition d'un véhicule	4 000 €
• Ass. Audace de Cayenne	achat de matériel bureautique	3 000 €
• Ass. sportive le Geldar de Kourou	achat d'équipements sportifs	3 000 €

Pour 2009

• Commune de Papaïchton	achat de matériel informatique	4 200 €
• Commune de Montsinéry-Tonnégrande	achat de matériel informatique	9 000 €
• Commune de Camopi	achat de chloration de forage	1 700 €
• Ass. UCR Yanou d'Iracoubo	achat de matériel sportif et pédagogique	1 000 €
• Ass. Sotalie de Saint-Laurent du Maroni	achat de matériel de sonorisation	3 000 €
• Ass. Mamabobi de Saint-Laurent du Maroni	achat d'une pirogue motorisée	3 000 €
• Ass. Cosma Rugby de Saint-Laurent du Maroni	achat d'équipement sportif et pédagogique	1 700 €
• Ass. Sporting Club de Kourou	achat d'un bus	3 400 €
• Jeune chambre économique (JCE), à Cayenne	achat de matériel informatique	3 000 €

Pour 2008

• Commune de Saint-Georges de l'Oyapock	aménagement d'une salle de réunion	6 300 €
• Commune de Régina	construction d'un carbet	6 300 €
• Commune d'Awala-Yalimapo	construction de carbets communautaires	6 200 €
• Commune de Mana	achat d'équipement de bibliothèque	6 300 €
• Ass. Kupun Komhr Heitei de Maripasoula	achat de matériel informatique	1 300 €
• Ass. Rougaes de Roura	achat d'équipement culinaire	1 600 €
• Ass. Kayak Club Maripasoula Lawa	achat de matériel nautique	2 000 €

LE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS

Dès les premières réflexions entamées sur le redécoupage des circonscriptions législatives, j'ai interpellé le secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités locales sur la situation de la Guyane. Car il convenait de rétablir l'équilibre démographique et géographique entre les deux circonscriptions. Les chiffres de la population, publiés le 1^{er} janvier 2009, m'ont permis d'obtenir satisfaction.

Ce redécoupage permettra une meilleure proximité entre les électeurs et leur député, souhaitée d'ailleurs par la population et essentielle au bon fonctionnement de la démocratie.

2^e circonscription 2007 - 2012



2^e circonscription 2012 - 2017



La parole est à Madame la députée Chantal Berthelot...

...Je me lève, et c'est comme si toute la Guyane se levait avec moi, pour me donner la force, la détermination d'emporter, cette fois encore, la décision qui nous rapprochera tous d'une vie meilleure...

Pour plus d'informations sur mon activité parlementaire
www.cberthelot-guyane.fr

Pour me joindre en circonscription

2 rue des Aïmaras - BP 199 - 97375 Kourou Cedex

Tél : 0594 32 62 61 / 0694 21 52 01 - Fax : 0594 22 16 60 - Courriel : permanence@cberthelot-guyane.fr